Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-EQ-114, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAT-EQ-114 (v. A24.1) : Remplacement de l'éclairage existant (tubes fluorescents T5 ou T8) par un éclairage LED (tubes, modules) dans un meuble frigorifique de vente vertical existant, fermé ou ouvert

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Locaux de distribution alimentaire, destinés à l'exposition ou la mise en libre-service à l'intention du public, de produits frais tels qu'hypermarchés, supermarchés, petits magasins alimentaires y compris les entrepôts et des plateformes ou points de retrait permettant au public de récupérer ses produits sans accéder aux rayons (type magasin « Drive »), existants depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ☐ OUI ☐ NON

*Type de meuble frigorifique de vente :
☐ Vertical ouvert
☐ Vertical fermé
*Existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : ☐ OUI ☐ NON

Caractéristiques de l'éclairage LED installé :
*Eclairage LED installé en remplacement de tubes fluorescents T5 ou T8 : ☐ OUI ☐ NON
*Longueur de tubes T5 remplacés (m) : …….
*Longueur de tubes T8 remplacés (m) : …….

*L'éclairage LED mis en place respecte tous les critères suivants : ☐ OUI ☐ NON
- efficacité lumineuse (flux lumineux total sortant divisé par la puissance totale consommée par le système, auxiliaire d'alimentation compris) ≥ 70 lumens/W ;
- facteur de puissance > 0,95 ;
- durée de vie supérieure ou égale à 50 000 heures avec une chute de flux lumineux ≤ 30 % ;
- conformité à la norme EN 61000-3-2 au niveau harmonique avec un taux de distorsion harmonique sur le courant inférieur à 25 %.

A ne remplir que si les marque et référence de l'éclairage LED ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : ….....
*Référence : ….....